

**Laurent GRANDGUILLAUME**

Député de la Côte-d'Or  
Conseiller municipal de Dijon

Monsieur Jean Noël CABASSY  
Membre de la Présidence collégiale  
Forestiers du Monde  
42 B avenue Victor Hugo  
21000 DIJON

Dijon, le 29 juillet 2014

*Réf: AF/20140729*

Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous adresser mes sincères remerciements pour l'envoi de votre courrier en date du 22 juillet dernier, concernant votre demande de renouvellement d'agrément régional pour la qualité d'association de « protection de l'environnement ».

Attentif à votre sollicitation, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le courrier que j'ai adressé à Monsieur le Préfet.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à votre demande, soucieux qu'elle obtienne une réponse favorable.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Laurent GRANDGUILLAUME**



**Laurent GRANDGUILLAUME**

Député de la Côte d'Or  
Conseiller municipal de Dijon

Monsieur Eric DELZANT  
Préfet de la région Bourgogne  
et de la Côte-d'Or  
53 rue de la Préfecture  
21000 Dijon

Dijon, le 29 juillet 2014

*Réf: AF/20140729*

Monsieur le Préfet,

Par la présente, je me permets de solliciter votre attention, concernant une information que je souhaite porter à votre connaissance.

J'ai été saisi par l'association Forestiers du Monde, concernant sa demande de renouvellement d'agrément régional pour la qualité d'association de « protection de l'environnement ».

Cet agrément permet d'ester en justice, afin de veiller à la bonne application des lois et des décrets relatifs à l'urbanisme et à l'environnement.

Le 18 juillet dernier, la demande de renouvellement d'agrément régional de Forestiers du Monde a été rejetée pour différents motifs.

Tout d'abord, car « l'essentiel de son activité est consacré à des activités pédagogiques sur la forêt en lien avec les publics scolaires et les enseignants ». Ceci omet l'engagement de Forestiers du Monde en faveur du respect des législations relatives à la protection de l'environnement et notamment sa saisine du Procureur de la République en date du 28 mars 2010 pour une atteinte à un espace boisé classé par la SARL Pré Lamy (affaire dite du Golf de la Chassagne).

De plus, le deuxième motif du refus repose sur le fait que « l'importance des travaux et des productions de Forestiers du Monde ainsi que ses contributions au débat public ne sont pas suffisantes au regard du cadre régional sollicité ». Néanmoins, le 4 novembre 2011 la DREAL Bourgogne a confié à Forestiers du Monde la responsabilité d'élaborer un plan régional volontaire d'actions en faveur du Damier du Frêne, afin de rétablir ce papillon protégé et menacé dans un état de conservation favorable. En outre, Forestiers du Monde est concepteur

et éditeur de l'ouvrage pédagogique « Bâtir la forêt. Ensemble développons la biodiversité et luttons contre l'effet de serre ». Cet ouvrage a été remis au Président de la République et à Monsieur le Recteur de l'académie de Dijon qui a félicité l'engagement de Forestiers du Monde à forger la conscience environnementale des jeunes générations.

Enfin, le renouvellement de l'agrément régional a été refusé à Forestiers du Monde en raison « du nombre de membres cotisants insuffisant pour justifier une notoriété de niveau régional ». Cet argument prend en considération seulement les membres cotisants qui sont 31 et écarte l'ensemble des adhésions reçues à la qualité de membres d'honneur et donc dispensés de cotisations. Par conséquent, actuellement Forestiers du Monde compte 119 adhérents. Cette association dispose d'une représentation dans trois départements de la Région Bourgogne (la Nièvre, l'Yonne et la Côte d'Or).

Aussi, Forestiers du Monde sollicite le renouvellement de son agrément régional pour la qualité d'association de « protection de l'environnement ».

Compte-tenu de la légitimité et de la pertinence de cette demande, je vous serai reconnaissant de bien vouloir l'examiner avec la plus grande attention et de me tenir informé de la suite que vous estimerez possible de lui réserver.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent GRANDGUILLAUME

